



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

LA PÉRIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL FAVORISE ET ACCÉLÈRE L'ACCÈS À L'EMPLOI



SOMMAIRE

- p.2 Un dispositif mobilisable par tous les demandeurs d'emploi, à tout moment de leur parcours, qui les aide dans leur projet professionnel
- p.4 Le recrutement immédiat ou à venir est la motivation première des employeurs qui mobilisent l'immersion professionnelle
- p.6 C'est l'absence de besoin qui conduit au refus de l'immersion pour les demandeurs d'emploi et c'est la méconnaissance du dispositif pour les employeurs qui ne la mobilisent pas
- p.8 Douze mois après la fin de l'immersion, 72% des bénéficiaires du dispositif ont accès à l'emploi contre 55% pour les non bénéficiaires

L'essentiel

La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ou immersion professionnelle vise à permettre à des demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle de choisir un nouveau métier ou un nouveau secteur d'activité, de confirmer leur choix de projet professionnel ou d'initier une démarche de recrutement pour accéder à un emploi, grâce à une période d'observation et de pratique d'activités en entreprise.

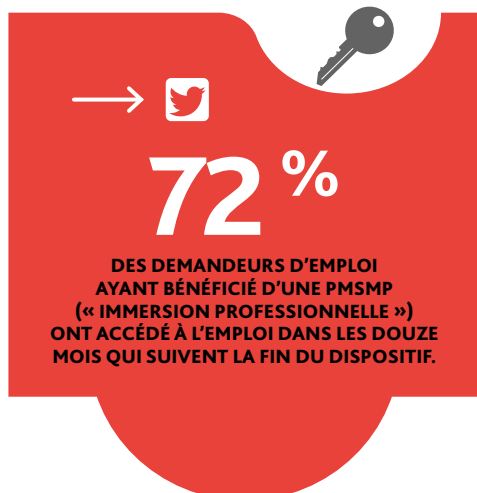
En 2019, 182 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une immersion professionnelle, en progression de 7% par rapport à 2018, et 9 bénéficiaires sur 10 jugent ce dispositif utile pour leur projet et leur insertion professionnelle.

L'évaluation montre que ce dispositif favorise l'entrée en formation, accélère l'accès à l'emploi des bénéficiaires et facilite leur mobilité professionnelle. En effet, douze mois après la fin de l'immersion, le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires est de 72% contre 55% pour la population témoin non bénéficiaire (84% pour l'objectif « Initier une démarche de recrutement », 65% pour les objectifs « Découvrir un nouveau métier ou un nouveau secteur d'activité » et « Confirmer un projet professionnel »).

Plus de 9 employeurs sur 10 ayant mobilisé une immersion professionnelle la recommanderaient auprès d'autres entreprises.

Marie-José Rabner et Anne Stehlin

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation de Pôle emploi



Un dispositif mobilisable par tous les demandeurs d'emploi, à tout moment de leur parcours, qui les aide dans leur projet professionnel

L'immersion professionnelle est un dispositif qui permet d'accompagner les nouveaux projets professionnels et d'accéder à un emploi

Créée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) est une période d'immersion en entreprise pouvant aller jusqu'à un mois, renouvelable une fois¹. La PMSMP est ouverte à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social et/ou professionnel personnalisé, quels que soient son statut, son âge ou le cadre de son accompagnement. Une personne salariée comme un demandeur d'emploi, inscrit ou non auprès de Pôle emploi, peut bénéficier de cette immersion professionnelle, qui peut être prescrite par Pôle emploi (champ de la présente évaluation), Cap emploi, les missions locales et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Prochainement, les conseils départementaux pourraient aussi prescrire des immersions professionnelles.

L'immersion professionnelle doit répondre à l'un des trois objectifs suivants :

- « Découvrir un métier ou un secteur d'activité » lorsque le demandeur d'emploi souhaite s'inscrire dans un autre projet professionnel ;
- « Confirmer un projet professionnel » dès lors que le demandeur d'emploi a besoin de vérifier son projet et ses capacités à exercer ce métier avec ou sans besoin de formation ;
- « Initier une démarche de recrutement » pour accéder à un emploi durable ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Si l'immersion professionnelle dans une entreprise a une durée limitée qui ne peut pas dépasser un mois, un demandeur d'emploi peut réaliser plusieurs immersions avec des objectifs différents et dans des entreprises différentes. Cette prestation est non rémunérée. Elle est encadrée par une convention, signée par l'employeur, le demandeur d'emploi et Pôle emploi, qui définit l'objectif, la durée, les activités, et désigne un tuteur au sein de l'entreprise. A l'issue de la PMSMP, un bilan est contractuellement établi entre l'entreprise et le bénéficiaire puis transmis à Pôle emploi.

En 2019, 203 000 immersions professionnelles ont été réalisées par 182 000 bénéficiaires. Les immersions professionnelles prescrites par Pôle emploi se répartissent équitablement entre les trois objectifs, chacun représentant environ un tiers de l'ensemble. Au total, 3% des demandeurs d'emploi bénéficient d'au moins une immersion dans les 12 mois suivant leur inscription².

L'immersion professionnelle concerne tous les demandeurs d'emploi et peut intervenir à tout moment dans leur parcours

Si le profil des bénéficiaires est proche de celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi, il présente cependant quelques particularités. Les bénéficiaires sont en moyenne moins autonomes, ce qui se manifeste par une part plus importante d'entre eux en modalité d'accompagnement Renforcé³ : 26% contre 17% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ils sont également en moyenne plus jeunes que l'ensemble des demandeurs d'emploi, en effet, 13% des bénéficiaires sont âgés de plus de 50 ans contre 26% parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les femmes sont un peu plus nombreuses (57% contre 52%). Enfin, les bénéficiaires sont plus diplômés : 58% ont au moins un niveau baccalauréat contre 53% parmi la population des demandeurs d'emploi.

Près d'un tiers des bénéficiaires débutent leur immersion professionnelle dans les trois premiers mois de leur inscription.

1. Dans l'ensemble de cette publication, on utilisera indistinctement les termes « PMSMP » et « immersion professionnelle ». Selon la loi, il ne pourra être prescrit que deux immersions au maximum entre un même bénéficiaire et une même structure d'accueil, sous réserve que ces deux périodes, renouvellement éventuel compris, ne dépassent pas une durée totale de 60 jours calendaires sur douze mois consécutifs.

2. Parmi les demandeurs d'emploi entrés au chômage au second semestre 2018 et ayant été inscrits au moins 3 mois sur les listes après leur inscription.

3. Après leur inscription à Pôle emploi, et en fonction du diagnostic de leur situation, les demandeurs d'emploi sont accompagnés selon une des quatre modalités suivantes : Suivi, Guidé, Renforcé ou Global. La modalité d'accompagnement Renforcé permet au demandeur d'emploi de bénéficier d'un accompagnement individualisé et de contacts fréquents avec son conseiller référent, d'être accompagné dans la construction et la consolidation de son projet professionnel et dans ses démarches de recherche d'emploi (stratégie, techniques et outils de recherche d'emploi) ainsi que la prise en compte de ses freins périphériques à l'emploi lorsqu'il rencontre des difficultés.

Tableau 1

Caractéristiques des bénéficiaires d'une immersion professionnelle, en 2019, par objectif

	Bénéficiaires d'au moins une immersion professionnelle (PMSMP) en 2019					DEFM A, B, C Décembre 2019
	Découvrir	Confirmer	Sous-total Découvrir ou Confirmer	Initier	Total	
Sexe						
Femme	60%	58%	59%	53%	57%	52%
Homme	40%	42%	41%	47%	43%	48%
Âge						
Moins de 25 ans	16%	15%	16%	28%	20%	13%
De 25 à 29 ans	18%	19%	18%	18%	18%	14%
De 30 à 39 ans	30%	32%	31%	25%	29%	25%
De 40 à 49 ans	22%	21%	22%	18%	20%	22%
50 ans ou plus	14%	13%	13%	12%	13%	26%
Niveau de formation						
Aucune formation scolaire	4%	3%	3%	3%	3%	5%
Niveau collège	7%	6%	7%	7%	7%	11%
Niveau CAP-BEP	30%	29%	29%	37%	32%	31%
Niveau Baccalauréat	28%	28%	28%	30%	29%	23%
Niveau Bac+2 et plus	31%	34%	32%	23%	29%	30%
Durée d'inscription à Pôle emploi						
Moins de 3 mois	29%	30%	30%	37%	32%	20%
Entre 3 et 6 mois	22%	22%	22%	17%	20%	14%
Entre 6 mois et 1 an	22%	22%	22%	19%	21%	16%
Entre 1 et 2 ans	15%	15%	15%	16%	15%	19%
Plus de 2 ans	12%	11%	11%	12%	11%	30%
Minima sociaux						
Allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA)	21%	20%	21%	18%	20%	22%
Type d'accompagnement						
Suivi	13%	14%	13%	21%	16%	30%
Guidé	55%	58%	56%	49%	54%	51%
Renforcé	28%	25%	26%	25%	26%	17%
Global	2%	2%	2%	2%	2%	1%
Autres MSA	2%	1%	2%	3%	2%	1%

Lecture : En 2019, 16% des bénéficiaires d'au moins une immersion professionnelle étaient en modalité Suivi (13% pour l'objectif Découvrir, 14% pour l'objectif Confirmer, 21% pour l'objectif Initier), contre 30% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Champ : France entière.

Source : Fichier historique de Pôle emploi – SISF.

Si les bénéficiaires d'une immersion professionnelle visant à « Découvrir un métier ou un secteur d'activité » sont très proches, par leurs caractéristiques, de ceux qui suivent une immersion pour « Confirmer un projet professionnel », on observe que les demandeurs d'emploi faisant une PMSMP pour « Initier une démarche de recrutement » sont en moyenne plus autonomes (21% sont en modalité Suivi⁴ contre 13% pour les bénéficiaires d'une PMSMP pour les deux autres motifs), plus jeunes (28% ont moins de 25 ans contre 16%) et plus souvent des hommes (47% contre 41%). Ils sont par ailleurs moins diplômés (47% avec un niveau inférieur au bac contre 39%) et enfin ont une moindre ancienneté d'inscription (37% avec moins de 3 mois contre 30%) [Cf. tableau 1].

Dès leur inscription, la moitié des bénéficiaires déclarent vouloir se réorienter professionnellement⁵

Les différences entre deux types d'immersions (pour « Découvrir un métier ou un secteur d'activité » ou « Confirmer un projet professionnel » d'une part, pour « Initier une démarche de recrutement » d'autre part) se retrouvent dans les motivations des demandeurs d'emploi : plus de 60% des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une immersion professionnelle dont l'objectif est « Découvrir un métier ou un secteur d'activité » ou « Confirmer un projet professionnel » déclarent que leur besoin prioritaire, lors de leur inscription, était de réfléchir à un nouveau projet professionnel. À l'inverse, 61% des bénéficiaires d'une immersion dont l'objectif est « Initier une démarche de recrutement » voulaient lors de leur inscription retrouver un emploi le plus rapidement possible.

4. La modalité Suivi s'adresse aux demandeurs d'emploi les plus autonomes. Elle permet au demandeur d'emploi de bénéficier, à son initiative, de contacts avec son conseiller référent et de services en auto-délivrance et numériques (notamment via pole-emploi.fr et l'Employ store).

5. A titre de comparaison, 34% des demandeurs d'emploi nouvellement inscrits déclarent vouloir réfléchir à un nouveau projet professionnel au moment de leur inscription.

Source : Enquête Pôle emploi « Panel entrant » (échantillon de demandeurs d'emploi inscrits en décembre 2018).

Les principales motivations des demandeurs d'emploi, poursuivant les objectifs de « Découvrir un métier ou un nouveau secteur d'activité » et de « Confirmer son projet professionnel », sont l'apprentissage de techniques et l'acquisition de connaissances en lien avec le poste de travail pour 88% d'entre eux [Cf. tableau 2]. Ils évoquent en second lieu la possibilité de pouvoir commencer une formation suite à cette immersion (71%).

En effet, les organismes de formation exigent parfois une immersion professionnelle préalable pour valider une entrée en formation (pour s'assurer que la formation envisagée s'inscrit dans le cadre d'un projet professionnel confirmé).

Près de sept demandeurs d'emploi sur dix déclarent que l'immersion vise également à vérifier leurs compétences comportementales en lien avec le poste de travail. Les conseillers de Pôle emploi interrogés dans le cadre de cette évaluation précisent que l'immersion peut permettre de confirmer ou d'acquérir des savoir-être plus larges comme la ponctualité ou le travail en équipe.

Même si l'objectif premier n'est pas d'initier un recrutement, environ trois demandeurs d'emploi sur cinq déclarent souhaiter avec une telle immersion se constituer un réseau professionnel, un objectif également cité par les conseillers. Enfin, un peu moins d'un sur deux affirment un besoin de reprendre confiance en soi : selon les conseillers, l'immersion permet en effet à des demandeurs d'emploi qui craignent de reprendre un emploi (demandeurs d'emploi sans expérience, sans emploi depuis longtemps, peu qualifiés, sans confiance dans leurs compétences ou encore ceux ayant éprouvé de la souffrance dans leur emploi précédent) de se confronter au monde du travail.

En complément, les conseillers déclarent proposer la PMSMP pour confronter le demandeur d'emploi aux conditions de travail (par exemple : vérifier qu'un demandeur d'emploi souhaitant devenir couvreur n'a pas le vertige), confronter son projet professionnel à la réalité du monde du travail (valider la faisabilité), ou permettre au demandeur d'emploi de comparer des univers de travail à travers plusieurs immersions professionnelles (par exemple : pour une infirmière exercer en milieu hospitalier ou en libéral).

Tableau 2

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES MOTIVATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI POUR LES IMMERSIONS DONT LES OBJECTIFS SONT « DÉCOUVRIR UN MÉTIER » ET « CONFIRMER UN PROJET PROFESSIONNEL »

Motivations des demandeurs d'emploi	Objectif de l'immersion professionnelle	
	Découvrir un métier	Confirmer un projet professionnel
Apprendre des techniques/acquérir des connaissances en lien avec le poste de travail	88 %	88 %
Pouvoir commencer une formation à la suite de cette immersion professionnelle	72 %	71 %
Vérifier ses compétences comportementales en lien avec le poste de travail	70 %	72 %
Se constituer un réseau professionnel	57 %	61 %
Se confronter au monde du travail	52 %	54 %
Reprendre confiance en soi	46 %	44 %

Source : Enquête téléphonique Pôle emploi auprès des demandeurs d'emploi, décembre 2019.

Le recrutement immédiat ou à venir est la motivation première des employeurs qui mobilisent l'immersion professionnelle

Les immersions sont principalement réalisées dans les établissements de moins de 10 salariés

En 2019, 112 000 établissements ont mis en œuvre au moins une immersion professionnelle, en augmentation de 6% par rapport à 2018. Plus de 60% d'entre eux sont des établissements de moins de 10 salariés alors qu'ils ne représentent que 22% des effectifs des salariés et 46% des embauches. Deux tiers des immersions, relatives aux objectifs « Découvrir un métier ou un secteur d'activité » ou « Confirmer un projet professionnel », sont réalisées dans le secteur des services.

En comparaison avec l'ensemble des embauches, les immersions dont l'objectif est « Initier une démarche de recrutement » sont sous-représentées dans le secteur des services (52%) et surreprésentées dans les secteurs du commerce et de l'industrie (respectivement 23% et 15%) [Cf. tableau 3].

Tableau 3

CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS AYANT MIS EN ŒUVRE AU MOINS UNE IMMERSION PROFESSIONNELLE EN 2019

	Objectifs des immersions professionnelles			Ensemble	Répartition des effectifs salariés	Embauches en 2019
	Découvrir un métier	Confirmer un projet professionnel	Initier une démarche de recrutement			
Taille de l'établissement						
Moins de 10	56%	58%	60%	61%	22%	46%
10 à 19	11%	11%	12%	11%	12%	10%
20 à 49	13%	13%	13%	12%	17%	13%
50 à 99	8%	8%	7%	7%	13%	9%
100 ou plus	9%	9%	6%	7%	36%	20%
Non renseigné	2%	2%	2%	2%	0%	3%
Secteur d'activité (NAF)						
Agriculture	3%	3%	2%	3%	1%	1%
Commerce	17%	15%	23%	18%	23%	14%
Construction	7%	7%	8%	8%	6%	8%
Industrie	9%	9%	15%	11%	11%	7%
Service	64%	66%	52%	61%	59%	69%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Note : Seules les DPAE⁶ en CDI et CDD d'un mois ou plus sont pris en compte dans le calcul des embauches.

Lecture : En 2019, 61% des établissements ayant réalisé au moins une immersion professionnelle sont des établissements de moins de 10 salariés.

Champ : Établissements ayant mis en œuvre au moins une immersion professionnelle en 2019.

Sources : SISF - Insee, comptes nationaux annuels pour la répartition des effectifs salariés - DPAE Accoss/MSA champ Pôle emploi.

La principale motivation des employeurs accueillant des immersions est le recrutement immédiat ou à venir d'un salarié, quel que soit l'objectif de l'immersion professionnelle

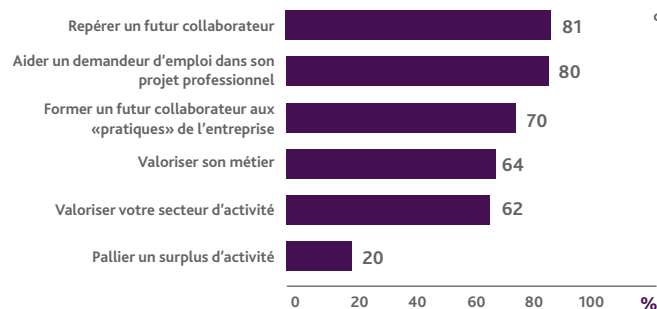
Sans surprise, plus de 9 employeurs sur 10 accueillant une immersion pour « Initier un recrutement » souhaitent recruter un collaborateur dès la fin de l'immersion, celle-ci visant à vérifier les compétences comportementales (94%) et techniques (89%) du candidat [cf. graphique 2]. Cependant, même lorsque l'immersion vise à découvrir un métier ou secteur d'activité ou confirmer un projet professionnel, 81% des employeurs déclarent qu'ils cherchent à repérer un futur collaborateur [cf. graphique 1].

4 employeurs sur 5 disent cependant également dans ce cas souhaiter aider un demandeur d'emploi dans son projet professionnel.

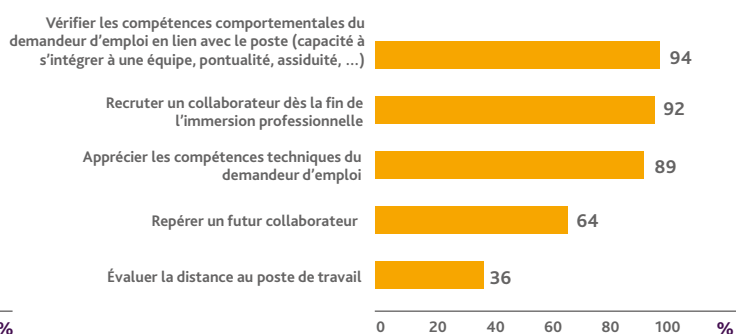
Graphiques 1 et 2

MOTIVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS AYANT MIS EN ŒUVRE DES PMSMP SELON L'OBJECTIF

Graphique 1 : « Découvrir un métier » ou « Confirmer son projet professionnel »



Graphique 2 : « Initier une démarche de recrutement »



Source : Enquête web Pôle emploi auprès des établissements, Février 2020.

6. DPAE : déclaration préalable à l'embauche. Il s'agit d'une formalité obligatoire avant toute embauche qui s'effectue en une seule fois auprès d'un seul interlocuteur, l'Urssaf.

Dans la moitié des cas, les demandeurs d'emploi déclarent être à l'initiative de leur immersion professionnelle

Les demandeurs d'emploi peuvent prendre connaissance de la PMSMP par différents canaux : lors d'entretiens avec leurs conseillers, dans le cadre d'ateliers, d'informations collectives ou de prestations d'orientation professionnelle comme Activ'projet, etc.. La moitié des bénéficiaires déclarent qu'ils ont eux-mêmes pris l'initiative de demander une PMSMP ; 23% déclarent qu'il s'agit d'une proposition de leur conseiller, et une part similaire d'une initiative de l'employeur.

Pour les objectifs « Découvrir un métier ou secteur d'activité » ou « Confirmer un projet professionnel », quelle que soit l'initiative (proposition du conseiller, sollicitation du demandeur d'emploi, recommandation du psychologue du travail), le conseiller référent prescrit l'immersion professionnelle. Les demandeurs d'emploi sont alors incités à chercher par eux-mêmes une entreprise d'accueil : pour les conseillers et les psychologues du travail, il s'agit là d'une démarche de recherche d'emploi. Ainsi, 89% des demandeurs d'emploi assurent avoir cherché l'entreprise d'accueil seuls ou avoir fait appel à leur réseau ; 10% déclarent que leur conseiller Pôle emploi leur a fourni une liste d'entreprises susceptibles d'accepter une immersion professionnelle et 1% ont été orientés vers l'application la « Bonne Boîte⁷ ». Cette nécessité pour le demandeur d'emploi de trouver une entreprise d'accueil ne semble pas constituer un frein à la PMSMP : 8 bénéficiaires sur 10 qui ont recherché l'entreprise par eux-mêmes déclarent que cela ne leur a pas posé de difficulté, et parmi les demandeurs d'emploi qui ont refusé une immersion professionnelle, seuls 5% déclarent que ce refus est motivé par le fait que la recherche d'une entreprise leur paraissait trop difficile.

Pour les immersions dont l'objectif est « Initier une démarche de recrutement », les bénéficiaires recherchent rarement l'entreprise d'accueil. Le plus souvent, l'initiative vient de l'entreprise, soit qu'elles contactent directement Pôle emploi pour proposer une immersion professionnelle (lorsqu'elles connaissent le dispositif pour l'avoir déjà utilisé), soit qu'un conseiller entreprise de Pôle emploi leur propose une telle immersion pour satisfaire une offre non pourvue, ou dans le cadre d'une promotion de candidats auprès d'entreprises qui n'ont pas déposé d'offre. Il arrive également qu'un demandeur d'emploi propose une immersion à un employeur lors de sa recherche d'emploi : 21% des bénéficiaires d'une immersion dont l'objectif est « Initier une démarche de recrutement » déclarent avoir proposé celle-ci à l'employeur lors d'un entretien d'embauche, souvent sur les recommandations de leur référent Pôle emploi.

C'est l'absence de besoin qui conduit au refus de l'immersion pour les demandeurs d'emploi et c'est la méconnaissance du dispositif pour les employeurs qui ne la mobilisent pas

Les demandeurs d'emploi qui ont refusé une immersion déclarent d'abord ne pas en avoir besoin et près de 6 entreprises sur 10 n'ayant pas mobilisé l'immersion professionnelle disent ne pas connaître ce dispositif

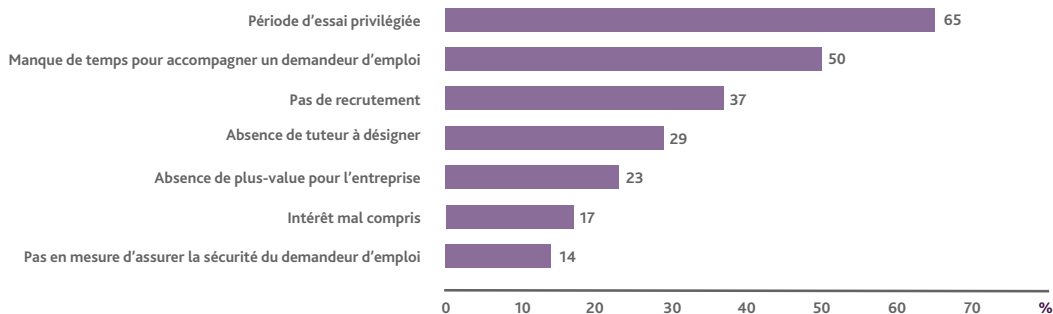
Une population témoin de demandeurs d'emploi n'ayant pas bénéficié d'une immersion professionnelle et ayant les mêmes caractéristiques moyennes que les bénéficiaires a été interrogée dans le cadre de cette évaluation. 14% d'entre eux déclarent qu'on leur a proposé une immersion professionnelle qu'ils ont refusée. Parmi ces derniers, près de 40% déclarent ne pas en éprouver le besoin, 7% déclarent ne pas être en capacité de supporter les frais liés à l'immersion, et 5% ne souhaitent pas travailler en l'absence d'une rémunération. 5% déclarent par ailleurs qu'il leur était trop difficile de trouver une entreprise d'accueil.

Du côté des entreprises, parmi celles qui n'ont pas mobilisé l'immersion professionnelle, 57% déclarent ne pas connaître ce dispositif. Pour celles qui la connaissent, 65% déclarent privilégier la période d'essai et 50% ne sont pas en capacité de la mettre en œuvre et d'accompagner un demandeur d'emploi par manque de temps. [cf. graphique 3].

7. La Bonne Boîte est une application de Pôle emploi, disponible sur l'Employ store, qui permet aux demandeurs d'emploi d'accéder à une liste d'employeurs avec un fort potentiel d'embauches près de chez eux.

Graphique 3

RÉPARTITION DES MOTIFS DE NON RECOURS À L'IMMERSION PROFESSIONNELLE DE LA PART DES ENTREPRISES



Source : Enquête web Pôle emploi auprès des établissements, Février 2020.

Les immersions professionnelles ont une durée moyenne de sept jours, les conseillers sont attachés à limiter cette durée pour éviter un effet d'aubaine

Si la durée maximale d'une immersion professionnelle est de un mois, elles se déroulent le plus souvent sur une période bien plus courte. La majorité des employeurs estiment que la durée moyenne de sept jours de l'immersion professionnelle est suffisante pour apprécier la technicité et les compétences comportementales en lien avec le poste de travail, pour faire découvrir un métier ou un secteur d'activité et pour permettre au demandeur d'emploi de se confronter aux conditions de travail. Cependant, pour des profils spécifiques (niveau de qualification élevé, problèmes de santé, etc.), des durées plus longues peuvent être acceptées. Toutefois, les conseillers de Pôle emploi évitent de prescrire des immersions professionnelles pour faire face à des pics d'activité notamment pendant les périodes de fêtes ou les soldes, afin d'éviter tout détournement du dispositif.

Dans l'ensemble, les termes de la convention signée entre le bénéficiaire, l'entreprise et Pôle emploi sont très largement respectés. Les bénéficiaires apprécient particulièrement l'accompagnement du tuteur dans l'entreprise puisque 9 sur 10 le jugent utile. Le tuteur doit présenter les règles (horaires, congés, ...) de l'entreprise ainsi que les tâches à réaliser préalablement identifiées sur la convention. Les demandeurs d'emploi témoignent de la régularité des contacts avec leur tuteur et de l'aide apportée sur le poste de travail : 65% d'entre eux déclarent avoir observé et/ou exercé toutes les activités décrites dans la convention de leur immersion professionnelle.

Toutefois, si le bilan entre l'employeur et le demandeur d'emploi est le plus souvent réalisé à l'issue de l'immersion professionnelle, sa transmission à Pôle emploi n'est pas systématique. Près de 60% des bénéficiaires déclarent avoir fait le bilan de l'immersion avec l'employeur. Seuls 36% des bénéficiaires de l'objectif « Initier une démarche de recrutement » déclarent avoir partagé le bilan avec l'employeur. En effet, les employeurs qui recrutent directement un bénéficiaire sont moins enclins à faire un bilan (qui s'avère de fait moins nécessaire dans ce cas). Si 85% des employeurs déclarent avoir réalisé le bilan prévu au titre de la convention et si 74% disent l'avoir transmis à Pôle emploi, les conseillers rencontrés affirment que ce bilan est souvent difficile à obtenir. D'après les conseillers, les bilans sont succincts et ne permettent pas toujours d'identifier les actions à conduire pour la suite du parcours du demandeur d'emploi. Les bilans relatifs à « Découvrir un métier ou un secteur d'activité » et à « Confirmer un projet professionnel » sont souvent positifs et encourageants pour les bénéficiaires, mais assez généraux ; ceux qui concernent « Initier une démarche de recrutement » sont plus attentifs au savoir-être et aux aptitudes du demandeur d'emploi. Par ailleurs, 60% des bénéficiaires déclarent qu'ils n'ont pas eu, à la suite de leur immersion, d'entretien avec leur conseiller Pôle emploi pour en partager le bilan et les actions à suivre⁸.

8. Ce taux est de 55% parmi les bénéficiaires n'ayant pas été embauché dans leur entreprise d'accueil après la fin de leur période d'immersion professionnelle.

Douze mois après la fin de l'immersion, 72% des bénéficiaires du dispositif ont accès à l'emploi contre 55% pour les non bénéficiaires

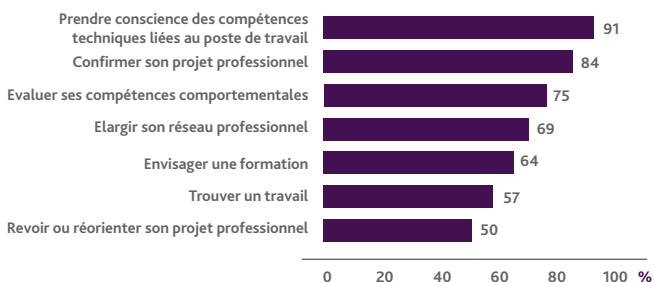
Les bénéficiaires comme les entreprises déclarent un niveau de satisfaction élevé vis-à-vis de l'immersion professionnelle

Les bénéficiaires portent un jugement très positif sur leur immersion professionnelle : 91% déclarent que celle-ci leur a été utile. Par ailleurs, elle leur a permis de prendre conscience de leurs compétences techniques en lien avec le poste de travail (91%) et de confirmer leur projet professionnel (84%) [Cf. graphique 4]. Les bénéficiaires déclarent également que l'immersion professionnelle leur a donné le sentiment du travail bien fait (90%), même si 39% des bénéficiaires ont eu le sentiment de travailler gratuitement (47% dans le cas d'une immersion pour initier un recrutement) [Cf. graphique 5].

Au total, les bénéficiaires interrogés expriment un niveau de satisfaction moyen de 7,8 sur 10 pour l'adéquation de leur immersion avec leur projet professionnel. 82% attribuent une note supérieure ou égale à 5 sur 10 à l'accompagnement dont ils bénéficient de Pôle emploi en général (contre 76% des témoins). Près de neuf bénéficiaires sur dix attribuent une note supérieure ou égale à 5 quant à l'écoute du conseiller référent et sa compréhension de leur situation et de leurs objectifs (83% pour les témoins) et 87% pour la pertinence de ses conseils (80% pour les témoins). Par ailleurs, plus de 9 bénéficiaires sur 10 recommanderaient l'immersion professionnelle à leur entourage.

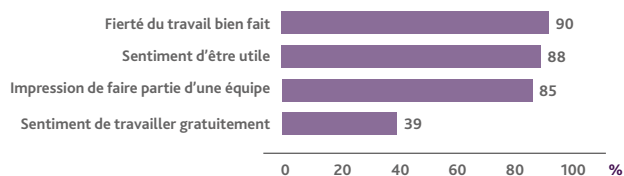
Graphique 4

BÉNÉFICES DE L'IMMERSION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI



Graphique 5

RESSENTIS DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR RAPPORT À L'IMMERSION



Source : Enquête téléphonique Pôle emploi auprès des demandeurs d'emploi, décembre 2019.

De leur côté, huit employeurs sur dix déclarent que l'immersion professionnelle a été utile pour leur entreprise. Elle leur a permis de vérifier les compétences comportementales des demandeurs d'emploi en lien avec le poste et d'apprécier leurs compétences techniques.

Les entreprises ayant mobilisé l'immersion professionnelle attribuent une note de 7,1 sur 10 quant à l'adéquation de l'immersion avec leurs attendus. Comme pour les bénéficiaires, 85% des employeurs mettant en œuvre une immersion professionnelle donnent une note supérieure ou égale à 5 vis-à-vis des services de Pôle emploi contre 81% des témoins.

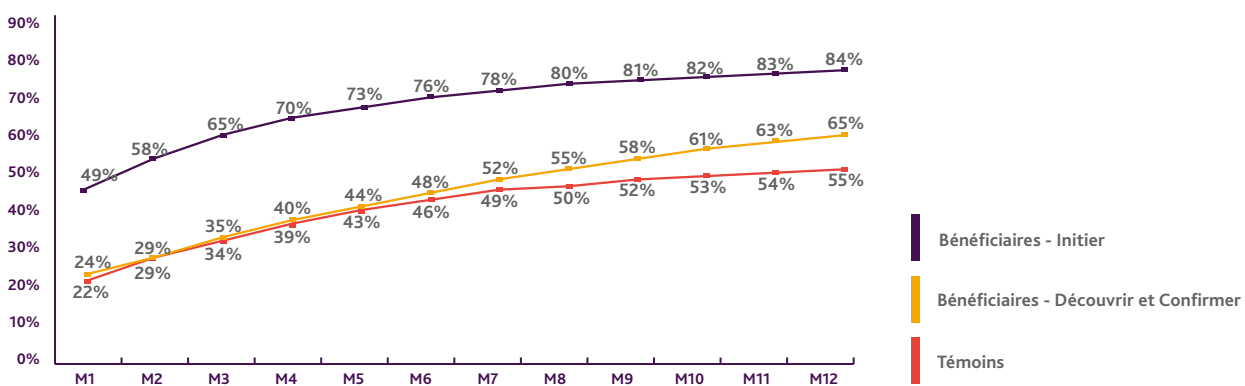
Les trois quarts des employeurs qui ont mobilisé une immersion professionnelle estiment que les services proposés pourraient les encourager à confier leurs prochains recrutements à Pôle emploi contre 64% pour les témoins. Plus de 9 employeurs sur 10 recommanderaient l'immersion professionnelle auprès d'autres entreprises.

L'accès à l'emploi est plus important pour les bénéficiaires d'immersion professionnelle en particulier pour ceux de 55 ans et plus, et plus rapide pour ceux dont l'objectif est « Initier une démarche de recrutement »

Douze mois après la fin de l'immersion professionnelle, 72% des bénéficiaires ont accédé à un emploi⁹ : 84% pour l'objectif « Initier une démarche de recrutement », 65% pour les objectifs « Découvrir un nouveau métier ou un nouveau secteur d'activité » et « Confirmer un projet professionnel ». Le taux d'accès à l'emploi sur 12 mois est de 55% pour les témoins. L'accès à l'emploi des bénéficiaires de l'objectif « Initier une démarche de recrutement » est amplifié dès le premier mois (49% contre 24% pour les témoins) [cf. graphique 6].

Graphique 6

ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI D'UN MOIS OU PLUS POUR LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE IMMERSION PROFESSIONNELLE ET POUR UNE POPULATION TÉMOIN, PAR OBJECTIF



Source : Fichier historique de Pôle emploi – SISP – DPAE Acoess/MSA champ Pôle emploi.

Champ : Bénéficiaires d'une immersion professionnelle au 2nd semestre 2018.

Lecture : 6 mois après la fin de la PMSMP, 76% des bénéficiaires de l'objectif « Initier » ont accédé à l'emploi (1 mois ou plus), 48% pour ceux des objectifs « Découvrir et Confirmer », contre 46% pour la population témoin.

L'impact de l'immersion sur l'accès à l'emploi 12 mois après celle-ci est élevé pour l'ensemble des bénéficiaires. Les écarts les plus importants sont constatés pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus, pour lesquels l'impact de l'immersion est accru d'encre 9 points. Cet effet de l'immersion n'est pas différencié selon le niveau de formation, la modalité de suivi et d'accompagnement du demandeur d'emploi ou le fait d'être allocataire du RSA¹⁰.

Le taux d'accès à l'emploi durable (CDI ou contrat de 6 mois ou plus) est lui aussi plus élevé pour les bénéficiaires dès le 1^{er} mois après l'immersion¹¹ : il est de 16% contre 6% pour les témoins (26% pour l'objectif « Initier une démarche de recrutement » et 10% pour les objectifs « Découvrir un nouveau métier ou un nouveau secteur d'activité » et « Confirmer un projet professionnel »). Concernant le taux d'accès à l'emploi durable 12 mois après la fin de l'immersion, il est de 40% pour les bénéficiaires contre 21% pour les témoins (51% pour l'objectif « Initier une démarche de recrutement » et 33% pour les objectifs « Découvrir un nouveau métier ou un nouveau secteur d'activité » et « Confirmer un projet professionnel »).

Un tiers des demandeurs d'emploi déclarent avoir été recrutés après leur immersion professionnelle : 23% par l'entreprise d'accueil, 10% par une autre entreprise. Parmi les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une immersion professionnelle dont l'objectif est « Initier une démarche de recrutement », 41% déclarent avoir été embauchés par l'entreprise d'accueil.

9. Taux d'accès à un emploi de un mois ou plus.

10. Ces résultats sont issus d'une régression logistique sur la probabilité d'accéder à un emploi 12 mois après une immersion professionnelle.

11. Le taux d'accès à l'emploi durable est mesuré grâce aux DPAE, ce taux est sous-estimé. Cela vient notamment du fait qu'un employeur n'a besoin de déclarer qu'une seule DPAE pour un salarié si celui-ci reste dans l'établissement. Par exemple, pour une personne embauchée en CDD qui voit son contrat transformé en CDI, seule la DPAE du CDD

Les bénéficiaires sont également plus nombreux à entrer en formation : 22% entrent en formation dans les trois mois qui suivent l'immersion professionnelle contre 2% pour la population témoin. Parmi eux, 29% réalisent une Action de Formation Préalable à l'Embauche (AFPR¹²) contre 5% pour les témoins¹³. Par ailleurs, 82% des employeurs interrogés estiment qu'ils pourraient mobiliser ce dispositif pour recruter un candidat en alternance.

Parmi les bénéficiaires qui déclarent avoir retrouvé un emploi juste après leur immersion professionnelle, la moitié déclarent exercer un métier différent de leur dernier poste (57% pour « Découvrir un nouveau métier ou un nouveau secteur d'activité »)¹⁴. Parmi les bénéficiaires qui déclarent ne pas avoir changé de métier, 40% déclarent l'exercer dans un secteur d'activité différent. Près de trois quarts des conseillers déclarent que l'immersion professionnelle est un outil très adapté pour accompagner les évolutions professionnelles¹⁵.

Sources et méthodes

Enquête téléphonique auprès des demandeurs d'emploi, réalisée en décembre 2019

Les bénéficiaires sont sortis d'une immersion entre le 1^{er} octobre 2019 et le 15 novembre 2019. Ils sont comparés à une population témoin constituée de demandeurs d'emploi qui n'ont jamais bénéficié d'immersion, inscrits sur les listes de Pôle emploi à fin septembre 2019, en catégorie A, B ou C avec des caractéristiques proches des bénéficiaires (en termes de sexe, âge, ancienneté, niveau de formation, qualification, modalité de suivi et d'accompagnement). Au total 4 950 demandeurs d'emploi ont répondu dont 2 700 bénéficiaires (répartis de manière équilibrée par objectif de l'immersion).

Enquête web auprès des établissements, réalisée en février 2020

Les établissements dits « bénéficiaires » ont mis en place au moins une immersion sur le second semestre 2019. Ils sont comparés à une population témoin constituée d'établissements qui n'ont réalisé aucune immersion depuis la création du dispositif, avec des caractéristiques proches des bénéficiaires (taille d'établissement, secteur d'activité, nombre d'offres déposées, nombre de contacts avec Pôle emploi entre 2018 et 2019). Au total, 6 593 établissements ont répondu dont 4 639 établissements ayant mis en place une immersion.

Analyse de l'impact de l'immersion professionnelle sur l'accès à l'emploi et l'entrée en formation des demandeurs d'emploi

L'analyse d'impact mobilise la méthode d'appariement, c'est-à-dire que chaque bénéficiaire d'une immersion est apparié à un « témoin » sélectionné sur la base de ses caractéristiques individuelles. Les bénéficiaires ont réalisé une immersion au second semestre 2018. La population témoin est choisie parmi les demandeurs d'emploi présents au moins 90 jours au second semestre 2018, n'ayant pas réalisé d'immersion depuis la mise en œuvre du dispositif. La modélisation de la probabilité d'être bénéficiaire d'une immersion en fonction des caractéristiques des demandeurs d'emploi¹⁶ permet de calculer un score de propension pour chaque bénéficiaire et chaque témoin. Les bénéficiaires sont sélectionnés uniquement dans les agences Pôle emploi qui prescrivent beaucoup d'immersions, les témoins sont, quant à eux, choisis dans des agences qui prescrivent peu d'immersions. Le taux de recours à l'immersion par agence correspond au rapport entre le nombre d'immersions réalisées en 2018 et le nombre de demandeurs d'emploi présents à fin décembre 2018. Au total, 95 640 demandeurs d'emploi sont sélectionnés (soit 47 820 bénéficiaires).

12. AFPR est un dispositif d'aide aux employeurs, qui ont pour objectif de former les demandeurs d'emploi avant une embauche afin d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi proposé. Cette formation aboutit à un CDD de 6 mois à moins de 12 mois. initial sera renseignée.

13. Parmi les demandeurs d'emploi entrés en formation au 1^{er} trimestre 2019, 9% réalisent une AFPR.

14. A titre de comparaison, 37% des demandeurs d'emploi déclarent avoir changé de métier à la reprise d'un emploi. Cf. Matus M., Prokovas N., « Du chômage à l'emploi : une mobilité professionnelle importante et complexe », *Eclairages et synthèses*, n°2, avril 2014, Pôle emploi.

15. Source : Pôle emploi, enquête web auprès des conseillers en Guidé et Renforcé des agences ayant déployé le Conseil en évolution professionnelle, avril 2018.

16. Les caractéristiques choisies pour le modèle sont : sexe, âge, ancienneté au chômage, modalité de suivi et d'accompagnement, niveau de formation, qualification, résidence en Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, le motif d'inscription, l'indemnité de chômage, etc.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

